

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 24 juillet 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.e.s pour émettre un avis à caractère méthodologique sur la procédure de participation citoyenne que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté envisagent de mettre en place dans le cadre de l'élaboration des « pactes des mobilités locales » pour développer les mobilités durables sur le secteur de Chateaubourg.

L'intervention de la CNDP sur cette démarche a été décidée **en application de l'article L.121-1** du code de l'environnement qui précise que la CNDP peut être sollicitée dans le cadre de missions visant à « **émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public** ». Compte tenu de l'intérêt des enjeux participatifs de ce dossier, les membres de la Commission ont décidé que la CNDP pouvait émettre un avis méthodologique. Dans ce cadre et par cette lettre, la CNDP vous mandate, précise le périmètre de votre mission, ses fondements légaux, afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

Rappel du contexte global et de la demande spécifique du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et de Vitré Communauté

Afin d'élaborer des « pactes des mobilités locales » pour contractualiser avec chacun des EPCI du département concerné et de développer les mobilités durables, une participation citoyenne est souhaitée par le département. Cette démarche fait suite à l'interruption de trois projets de créations de contournements routiers sur les communes de Vitré, Fougères et Chateaubourg (commune intégrée à la communauté d'agglomération de Vitré).

L'objectif est de mettre en place un comité de citoyens dans chacun de ces trois territoires qui rendra un avis avec des propositions formalisées à destination des élus et élus des collectivités concernées.

Cette démarche est en cours avec l'accompagnement de la CNDP sur le territoire de Fougères où le comité citoyens est en cours de recrutement, tandis que sur le territoire de Vitré la restitution de l'avis des citoyens est intervenue début juillet 2024.

La demande spécifique du département d'Ille-et-Vilaine et de Vitré Communauté est de poursuivre l'accompagnement de la CNDP dans le cadre de la mise en place d'un comité de citoyens sur le secteur de Chateaubourg dans le cadre de l'élaboration du nouveau « pacte des mobilités locales » afin de développer les mobilités durables.

Une mission visant la production d'avis à caractère méthodologique

Votre mission visera la production d'avis à caractère méthodologique sur la préparation du dispositif participatif en cours sur le secteur de Chateaubourg.

Vous prêterez ainsi attention à la qualité de l'information donnée au panel (complétude, accessibilité, compréhensibilité), aux modalités d'échanges directs entre le panel et les experts, ou encore, à la mise en débat de sujets qui méritent d'être approfondis dans le cadre de l'étude. Vous devez veiller en particulier à ce que le panel puisse pleinement émettre ses observations, avoir accès à de la formation, en tant que de besoin.

L'élaboration de votre avis méthodologique se fonde sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

Je souhaite plus globalement que vous suiviez l'ensemble du processus et rédigiez un avis présentant la façon dont s'est déroulée la démarche générale concernant les dispositifs participatifs mis en place par les MO sur le territoire de Vitré Communauté, la méthodologie retenue pour sélectionner les comités citoyens, la manière dont se sont déroulés les débats citoyens, la réponse à vos recommandations et votre appréciation indépendante sur la qualité de la participation menée par les MO. Il doit mettre l'accent sur la manière dont les MO ont pris en compte - ou non - vos prescriptions ainsi que la prise en considération des recommandations émises par les comités citoyens de Vitré et de Chateaubourg. Je souhaite ainsi que vous émettiez un avis sur la mise en œuvre du processus participatif.

Vous êtes également légitimes à formuler des recommandations sur la manière dont les MO devront informer le public des enseignements qu'il tire des résultats des comités citoyens mis en œuvre à Vitré et à Chateaubourg.

Il est également d'une importance majeure que les MO vous exposent le cadre de la décision qui tirera les conséquences des préconisations des deux comités citoyens de Vitré Communauté. Quel est le lien entre ces préconisations et la décision? Quel est également le pouvoir prescriptif du « pacte des mobilités locales ». Quels sont les rôles respectifs du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et de Vitré Communauté ? Quelle sera l'articulation entre les restitutions des comités citoyens organisés sur les deux secteurs de la même communauté de communes (Vitré agglomération), à savoir Vitré et Chateaubourg.

Il conviendra enfin d'aborder la question du suivi des résultats de la participation du public et en particulier de rendre explicite la façon dont les maîtres d'ouvrage la prendront en compte dans la rédaction du pacte des mobilités après les phases de restitution par les comités citoyens de Vitré et de Chateaubourg.

Le suivi du dispositif de concertation tout au long de sa mise en œuvre pour en assurer in fine l'évaluation peut donc conduire à ce que votre contribution donne lieu à des productions successives ayant vocation à être rendues publiques (avis et bilan par exemple). Par souci de transparence, ces avis seront rendus publics par la CNDP et il conviendra également de les publier sur le site Internet du conseil

=

départemental d'Ile et Vilaine et de Chateaubourg, de même que cette lettre de mission.

Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu

Pour construire cet avis, il vous faudra, en toute indépendance, **analyser le contexte local**, les questions qui font débat, les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés, afin d'**identifier avec précision ce qui peut faire débat**.

Vous pouvez demander la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données, si cela vous semble nécessaire. Dans tous les cas, la production d'un document de base résumant le projet des MO est à produire par le MO est à diffuser de façon adaptée au contexte.

Il s'agit par votre étude de vous prononcer sur le respect du droit à l'information et à la participation des citoyen.nes. Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour **rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP**, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyen.nes et le respect de votre indépendance dans votre mission de conseil.

Vous êtes tenus à une obligation de neutralité et d'impartialité. Vous devez vous rendre visibles et accessibles pour le panel et expliciter votre rôle et votre statut indépendant lié à votre nomination par la CNDP. Le panel doit pouvoir vous contacter directement.

Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui sont délivrés publiquement à propos de votre mission particulière : il vous revient d'en assurer l'honnêteté et la véracité autant que possible.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marc Papinutti

M. Arnaud CORLAY
Mme Michèle TANGUY
Chargée.s de délivrer un avis méthodologique
Pacte des mobilités Chateaubourg

=